

Le 25 janvier 2012

*Monsieur Jean-Paul Théorêt
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2*

Régie de l'énergie

31 JAN. 2012

BUREAU DU PRÉSIDENT

*Objet : Observations soumises à la Régie de l'énergie
Dossier R-3770-2011 HQD - Demande d'autorisation pour réaliser le
projet lecture à distance - Phase 1*

Monsieur,

Par cette lettre je désire vous faire part de mes préoccupations concernant l'installation des compteurs intelligents ou autres compteurs numériques transmettant des ondes électromagnétiques.

D'un côté, Hydro Québec se base sur le code de sécurité (le code 6) du gouvernement canadien pour alléguer que le niveau d'exposition est inférieur aux limites établies par Santé Canada. Or, d'après certains experts, de plus en plus nombreux, qui se prononcent à ce sujet, et dont on peut trouver facilement les références, ces normes sont désuètes. Cela n'est pas étonnant puisque les micro-ondes sont entrés dans nos vies récemment et nous ne connaissons pas suffisamment les effets sur la santé de la surexposition aux micro-ondes. Néanmoins, il y a de plus en plus de personnes qui sont atteintes du syndrome d'intolérance aux champs magnétiques ⁽¹⁾.

Bien sûr, plusieurs personnes possèdent des cellulaires, des routeurs et nous sommes de plus en plus envahies par les tours de transmission. Cependant, tous les appareils que nous possédons peuvent être débranchés lorsque nous ne désirons plus les utiliser. Ce n'est pas le cas des compteurs numériques ou des compteurs intelligents.

Un feu vert à Hydro-Québec mettra non seulement en péril la santé de personnes déjà électrohypersensibles au Québec, mais il risquera également de compromettre à relativement court terme la santé de millions de Québécois-es qui risqueront de subir à leur tour au bout de

quelques années les affres du Syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques, ce qui engendrera des coûts élevés pour le système de santé québécois et surtout infligera des épreuves douloureuses à toutes les personnes affectées.

Comme pour l'hypersensibilité aux polluants chimiques, une fois que l'on devient allergique aux champs électromagnétiques, il est pratiquement impossible de revenir en arrière et on doit comprendre que pour le reste de sa vie on devra se protéger de ces radiations.

D'autre part, non seulement les économies potentielles censées découler de cet investissement de près d'un milliard de dollars risquent d'avoir été grandement surestimées, mais si l'on se fie aux précédents chez Hydro-Québec, on peut à juste titre craindre un dépassement de coûts ⁽²⁾.

Pourquoi se lancer dans une telle aventure alors que nos compteurs électromécaniques actuels, dont une bonne quantité ont été installés depuis moins de quatre ans, fonctionnent encore très bien et ont une durée de vie utile allant bien au-delà de 40 ans alors que la durée de vie initiale de ces nouveaux compteurs ne sera semble-t-il que de 9 ans. C'est donc dire qu'à peine quatre ans après avoir fini d'installer ces nouveaux compteurs, Hydro-Québec devra déjà commencer à les remplacer, entraînant ainsi une inévitable baisse de rentabilité de la division distribution d'Hydro-Québec, et privant le trésor public québécois de revenus dont le Québec a bien besoin pour rembourser sa dette. Le mémoire présenté par Option consommateurs à la Régie de l'énergie aborde justement toute cette question et met en lumière le fait qu'Hydro-Québec sous-estime les coûts réels de toute cette aventure et surestime les prétendues économies de cette relève à distance des compteurs électriques.

Il y a un peu plus d'un mois, sans prévenir et sans autorisation, Hydro Québec a installé un compteur numérique chez moi. J'habite le haut d'un duplex dans le quartier Rosemont et nous sommes les seuls dans les environs où ce genre d'installation a été effectué. Je crois qu'Hydro Québec a déjà commencé une autre phase du plan d'installation sans même que la Régie de l'énergie approuve ou non l'installation des nouveaux compteurs.

Quel est le rôle de la Régie de l'énergie dans toute cette affaire? Comment se fait-il qu'Hydro Québec, sans autorisation, puisse aller de l'avant?

Je lis sur le site de la Régie de l'énergie qu'elle a pour mission d'assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs... or, dans le moment, je n'ai pas l'impression que la Régie joue son rôle de protection des consommateurs.

Il existe des solutions qui seraient beaucoup moins coûteuses pour les citoyens et pour Hydro Québec. Il suffirait d'offrir à ses abonnés, moyennant un rabais sur leur facture d'électricité mensuelle, de faire eux-mêmes l'autorelève de leur compteur.

Cette possibilité sera sans doute écartée, mais elle pourrait au moins être offerte aux gens qui sont électrohypersensibles.

Et si les compteurs numériques ne peuvent être remplacés, pourquoi ne pas offrir une seule relève par semaine?

Enfin, il existe d'autres solutions que celles qui nous sont proposées.

Je joins à cette lettre une copie de la lettre que j'ai envoyé à Hydro Québec afin que le compteur mécanique soit réinstallé chez moi.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations sincères.

*Danielle Sabourin
6362, 41^e Avenue
Montréal (Québec)
H1T 2T9
Tél. : 514 251-9700
Courriel : daniellesabourin@videotron.ca*

(1) Je rappelle que l'Organisation mondiale de la Santé a classé les micro-ondes émises par les téléphones cellulaires comme étant potentiellement cancérogènes.

(2) La Presse, 24 mai 2011 : Hydro Québec : 40 % des contrats informatiques dépassent les budgets prévus.